

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-41

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER POUR LA RÉNOVATION DE LA MAIRIE

Séance du 21 octobre 2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de la convocation : 13 octobre 2026

Date d'affichage : 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel LAGRANGE, Maire.

Etaient présents : Pierre BRIFFA, Claire TURPIN (Laudat), Éric PETITJEAN, Jean-Charles GORDET, Nathalie WILK, Christophe RENAUD, Vincent TEYSSÉDRE, Sophie FOUGERON, Marie PEREIRA

Absents excusés : Christelle ROBLET

Absent :

Secrétaire de séance : Pierre BRIFFA

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour la rénovation de la Mairie, au titre du Fonds d'Efficacité Energétique, le SDE 18 peut octroyer une subvention à la commune.

Cette subvention est attribuée en fonction de critères d'éligibilité des lots isolation, menuiseries, ventilation, chauffage. Le SDE 18 calcule le montant réel de la subvention sur la base des factures et verse la somme à la collectivité.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à demander une subvention au SDE 18.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

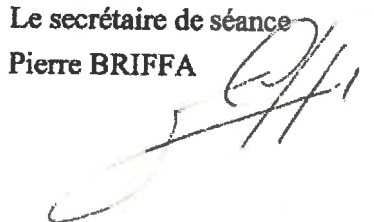
Le Maire,

Emmanuel LAGRANGE



Le secrétaire de séance

Pierre BRIFFA



Diffusion sur le site internet de la commune le : 23 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-42

Objet de la délibération : **TARIFS COMMUNAUX À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2027**

Séance du 21 octobre 2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de la convocation : 13 octobre 2026

Date d'affichage : 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel LAGRANGE, Maire.

Etaient présents : Pierre BRIFFA, Claire TURPIN (Laudat), Éric PETITJEAN, Jean-Charles GORDET, Nathalie WILK, Christophe RENAUD, Vincent TEYSSEDE, Sophie FOUGERON, Marie PEREIRA

Absents excusés : Christelle ROBLET

Absent :

Secrétaire de séance : Pierre BRIFFA

Après avoir rappelé les tarifs pratiqués dans les différents domaines en 2026, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs suivants à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2027.

1. **Centre Socioculturel**

Quantilly	Tarifs 2027	
	Commune	Hors Commune
Centre socio culturel		
Vin d'honneur ½ journée (08h00 à 13h00 – 13h00 à 20h00)	120 €	150 €
Particulier et entreprise : 1 jour 10h-10h	150 €	350 €
Particulier et entreprise : 2 jours	230 €	450 €
Particulier et entreprise : 3 jours	250 €	600 €
Association : manifestations avec prestations non payantes 1 jour	Gratuit	250 €
Association : manifestations avec prestations non payantes 2 jours	Gratuit	350 €
Association : manifestations avec prestations payantes 1 jour	Gratuit	350 €
Association : manifestations avec prestations payantes 2 jours	Gratuit	450 €



Les cas particuliers restent identiques, à savoir :

- un tarif préférentiel est fait aux gestionnaires du bar et du restaurant : location 1 jour (lundi au vendredi midi) : 50,00€.
- Sont considérés comme ayants droits aux tarifs privilégiés identiques aux habitants de Quantilly, les employés municipaux quel que soit leur lieu de résidence ainsi que le personnel enseignant à Quantilly.
- les jours fériés tels que Noël, Nouvel An, 8 Mai, 11 Novembre, 15 Aout, Ascension sont assimilés à des week-ends pour la tarification.
- Lorsqu'une salle (centre socioculturel ou salle des associations) est demandée pour une réunion familiale lors d'obsèques d'un habitant ou propriétaire foncier au cimetière de Quantilly, la location reste gratuite.

Les charges (gaz, électricité) sont facturées en fonction de la consommation. Lors de l'état des lieux entrées et sorties, un relevé des compteurs aura lieu. Les tarifs appliqués correspondent aux prix du marché :

- Electricité : 0,25 € le kWh,
- Gaz : 8.23€ le kg.

La location de la vaisselle, réservée aux locataires du centre socioculturel, sera facturée au tarif forfaitaire de 25,00€ par location.

La vaisselle manquante est facturée à :

Grandes assiettes de présentation	10,00
Assiettes plates 27cm	5,00
Assiettes plates 24 et creuses 22cm	4,00
Assiettes plates à dessert 20cm	3,50
Brocs	5,00
Carafes	4,00
Corbeilles en arcopal jaune	2,00
Couteaux	5,00
Cuillères de table , dessert ou fourchette	3,50
Cuillères à café	2,00
Flûtes	3,00
Tasses + soucoupes	6,00
Verres à pied 19 et 14.5 cl	2,30
Verres 20 cl	1,20

2. Salle des Associations

La proposition de louer seulement aux habitants de Quantilly la salle au tarif de 50,00€ la journée avec une caution de 200,00€ est maintenue.

3. Location du mobilier

La location de mobilier, uniquement aux habitants de la commune (sur présentation facture eau /OM ou taxe d'habitation), fixée au tarif de 5,00€ le lot (1 table et 2 bancs) avec une caution de 300 € est maintenue.

4. Tarif des repas

Suite à la revalorisation du prix des repas par la Société API de 1.633% à compter du 1^{er} janvier 2027.
Les tarifs des repas sont fixés à :

	Anciens tarifs TTC	Nouveaux tarifs TTC
	Commune	Commune
Repas enfant	4.67	4.75
Repas adulte	4.67	4.75

5. Accueil périscolaire

Les tarifs standard à prendre à défaut de présentation de justificatif fiscal sont les suivants :

Accueil périscolaire	Arrivée		Départ		
	entre 7h15 et 8h00	après 8h00	avant 17h30	entre 17h30 et 18h30	entre 18h30 et 18h45
Tarifs de référence	1,20€	0,60€	1,30€	2,25€	2,50€

Tranches retenues du quotient familial :

- Tranche 1 : inférieur à 800 €
- Tranche 2 : de 800 à 1 299€
- Tranche 3 : supérieur et égal à 1 300€

Accueil périscolaire	Arrivée		Départ		
	entre 7h15 et 8h00	après 8h00	avant 17h30	entre 17h30 et 18h30	entre 18h30 et 18h45
Tarif de référence ou tranche 3	1,20€	0,60€	1,30€	2,25€	2,50€
Tranche 2 (-8%)	1.10€ *	0.55€*	1.20€ *	2.07€*	2.30€*
Tranche 1(- 16%)	1.01€*	0.50€*	1.09€*	1.89€*	2.10€*

Pour un souci de cohérence, les calculs seront effectués sur le tarif standard et une réduction en fonction des coefficients s'effectuera sur le montant global (-8% tranche 2 et – 16% tranche 1).

Une majoration de 1.20€, quel que soit le quotient familial pour les départs après 18h45 est maintenue.

6. Cimetière

Les tarifs précédents sont maintenus :

- Concession trentenaire de 1,40 m linéaire : 400,00€.
- Columbarium ou cave urne : location d'une case :
 - 15 ans 600€ (habitant la commune), 1 000€ (hors commune),
 - 30 ans 900€ (habitant la commune), 1 500€ (hors commune),

Caveau communal : gratuit les 90 premiers jours.

Jardin du souvenir : dépôt des cendres - gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide les tarifs proposés ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches pour l'information et l'application des différents tarifs.

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire,

Emmanuel LAGRANGE



Le secrétaire de séance

Pierre BRIFFA



Diffusion sur le site internet de la commune le : 23 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-43

Objet de la délibération : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2025

Séance du 21 octobre 2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de la convocation : 13 octobre 2026

Date d'affichage : 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel LAGRANGE, Maire.

Etaient présents : Pierre BRIFFA, Claire TURPIN (Laudat), Éric PETITJEAN, Jean-Charles GORDET, Nathalie WILK, Christophe RENAUD, Vincent TEYSSÉDRE, Sophie FOUGERON, Marie PEREIRA

Absents excusés : Christelle ROBLET

Absent :

Secrétaire de séance : Pierre BRIFFA

Vu le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2025 ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry n°100926-156 du 10 septembre 2026 approuvant le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable 2025 ;

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2025 de la Communauté de communes Terres du Haut Berry sur le «Prix et Qualité du service public de l'eau potable» adopté le 10 septembre 2026 en conseil communautaire.

Le nombre total d'abonnés à Quantilly est de 254 (255 en 2024) sur les 12 682 abonnés de la Communauté de Communes.

Le taux de rendement est de 67.1%. Le taux de conformité est de 100%.

Le prix moyen TTC au m3 est de 3.11€ en 2025 et de 3.58€ en 2026 soit une augmentation de 15.1%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2025.

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire,
Emmanuel LAGRANGE

Le secrétaire de séance
Pierre BRIFFA

Diffusion sur le site internet de la commune le : 23 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-44

Objet de la délibération : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025

Séance du 21 octobre 2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de la convocation : 13 octobre 2026

Date d'affichage : 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel LAGRANGE, Maire.

Etaient présents : Pierre BRIFFA, Claire TURPIN (Laudat), Éric PETITJEAN, Jean-Charles GORDET, Nathalie WILK, Christophe RENAUD, Vincent TEYSSÉDRE, Sophie FOUGERON, Marie PEREIRA

Absents excusés : Christelle ROBLET

Absent :

Secrétaire de séance : Pierre BRIFFA

Vu la délibération de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry n°100926-157 du 10 septembre 2026 approuvant le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif 2025 ;

Vu le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif 2025 ;

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2025 de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement collectif adopté le 10 septembre 2026 en conseil communautaire.

La capacité épuratoire de la lagune est de 200 habitants.

Le prix TTC d'un m3 est de 2.74€ en 2025 (3.03€ en 2026) soit une augmentation de 10.6%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif 2025.

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire,

Emmanuel LAGRANGE

Le secrétaire de séance

Pierre BRIFFA

Diffusion sur le site internet de la commune le : 23 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-45

Objet de la délibération : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2025

Séance du 21 octobre 2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de la convocation : 13 octobre 2026

Date d'affichage : 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel LAGRANGE, Maire.

Etaient présents : Pierre BRIFFA, Claire TURPIN (Laudat), Éric PETITJEAN, Jean-Charles GORDET, Nathalie WILK, Christophe RENAUD, Vincent TEYSSÉDRE, Sophie FOUGERON, Marie PEREIRA

Absents excusés : Christelle ROBLET

Absent :

Secrétaire de séance : Pierre BRIFFA

Vu le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement non collectif 2025 ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry n°100926-158 du 10 septembre 2026 approuvant le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement non collectif 2025 ;

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2025 de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement non collectif adopté le 10 septembre 2026 en conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement non collectif 2025.

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire,

Emmanuel LAGRANGE

Le secrétaire de séance

Pierre BRIFFA